VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

Les Échos de Barkmere – septembre 2026

Voici un résumé de ce que le maire a annoncé lors de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le samedi 12 septembre 2026 :

ANNONCES

Le jeudi 10 septembre dernier, les services de premiers répondants et les ambulanciers sont intervenus sur le lac, auprès d'une personne victime d'un malaise cardiaque. Malheureusement, Catherine Lynda Dugan (Kennedy) était déjà décédée lors de l'arrivée des secours. Il s'agit de la conjointe de M. James Dugan, résident du Rétrécie (« the Narrows »). Le Conseil a observé une minute de silence à sa mémoire et transmet ses plus sincères condoléance à la famille Dugan.

Droit de préemption

La Ville s'est prévalue de son droit de préemption sur la vente possible du petit terrain où l'abri du débarcadère est situé et sur lequel le sentier d'accès aux quais « A » et « B » est situé. Ce droit permet seulement à la Ville de pouvoir acquérir le terrain au prix offert, s'il était mis en vente. La procédure doit être renouvelée aux dix ans.

Projet de règlement pour retirer certains usages permis dans le village

Le Conseil a adopté un premier projet de règlement pour retirer les usages commerciaux de gîtes touristiques et d'auberges ou autres établissements d'hébergement de 15 chambres et moins, qui peuvent comprendre des services de restauration et d'activités sportives et de détente. Une séance de consultation publique aura lieu avant la prochaine réunion du Conseil selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Conseil de la MRC des Laurentides

La MRC a officiellement demandé une subvention pour étudier la mise sur pied d'une régie d'incendie pour la région entourant la Ville de Mont-Tremblant, ce qui inclut la Ville de Barkmere. Le Conseil municipal de Mont-Tremblant avait exprimé le désir de se retirer de la gestion du service d'incendie, désormais régionalisé.

Mont-Tremblant a renouvelé les ententes intermunicipales actuelles pour l'année 2027. La nouvelle régie devra toutefois être en place pour 2028.



Photo par : Annie Larocque le 24 septembre 2026

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.